

# Le CHU de Toulouse met en place des centres de dépistage / vaccination pour ses professionnels dans le cadre de l'obligation vaccinale

Le test de dépistage proposé est réservé aux professionnels asymptomatiques

ATTENTION : seule la vaccination peut être réalisée sur le temps de travail

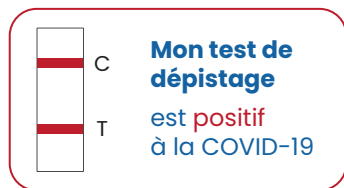
Je suis en conformité avec l'obligation vaccinale

Je peux prendre mon poste en passant par le filtrage

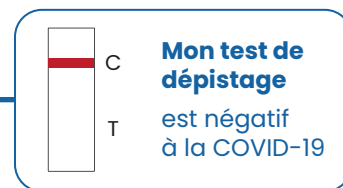
Je ne suis pas en conformité avec l'obligation vaccinale

Je peux réaliser un test de dépistage sur un des sites dédiés

Attention : pour assurer ma prise de poste à l'heure, l'attente peut être de plus d'une heure



Le résultat de mon test est saisi dans **SIDEP**



→ **Je contacte sans délai le service de santé au travail** qui me donnera les instructions à suivre notamment pour la réalisation du test RT-PCR.

→ Dans l'attente du résultat du test PCR, **je ne prends pas mon poste et je préviens mon cadre ou mon chef de service.**



**Mon test PCR est positif à la COVID-19**



**Mon test PCR est négatif à la COVID-19**

Je suis les consignes du service de santé au travail.  
Je préviens mon cadre ou mon chef de service.

Je peux prendre mon poste.  
Je devrai néanmoins présenter un nouveau certificat de -72h avant chaque prise de poste.  
Je suis informé qu'il est possible de réaliser ma première injection directement dans l'antenne de vaccination du centre de dépistage.